

L'engagisme dans les colonies européennes au XIX^e siècle

[Virginie CHAILLOU-ATROUS](#)

RÉSUMÉ

L'abolition progressive de la traite et de l'esclavage dans les colonies européennes conduit les autorités à faire appel à des travailleurs étrangers en Asie et en Afrique pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre des colonies. Ainsi, par le biais du système de l'engagisme, plusieurs millions de travailleurs émigrent pour les colonies européennes d'Amérique, du Pacifique et de l'océan Indien. En échange de la promesse d'une vie meilleure, ils signent un contrat d'engagement dont la durée varie selon l'origine et la colonie d'accueil. Souvent comparé à la traite, ce système dont les abus sont visibles s'éteint progressivement à la veille de la Première Guerre mondiale.



Un système qui prend le relai de l'esclavage

L'abolition progressive de la traite et de l'esclavage dans les colonies européennes est à l'origine de nouvelles migrations de travailleurs à travers le monde, notamment dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour satisfaire les besoins d'une économie de plantation dévoreuse de main-d'œuvre ou pour bâtir les principales infrastructures de leurs colonies, les Européens, principalement les Anglais, les Français, les Portugais, et les Néerlandais font appel à des travailleurs étrangers libres. C'est ce qu'on appelle le système de l'engagisme ou *indenture* (qui signifie « contrat ») ou encore *coolie trade* pour les engagés d'origine asiatique (*coolie* venant du tamoul et signifiant salaire).

Ces nouveaux flux de main-d'œuvre engagée sont dictés par l'expansion coloniale de l'Europe mais également par des conditions socio-économiques difficiles dans les pays d'origine des engagés, lesquelles agissent comme de

puissants facteurs de départ. Les travailleurs, majoritairement des hommes, sont recrutés directement par l'administration coloniale ou par des agents d'immigration. Ainsi, des Javanais, des Japonais, des Tonkinois, des Africains, des Malgaches mais surtout des Chinois et des Indiens quittent leur sol natal pour venir travailler, en échange d'un salaire, dans les colonies d'Amérique et de l'océan Indien mais également dans les territoires nouvellement conquis par les puissances impériales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Entre 1834 et 1920, environ 1 500 000 engagés, dont 85 % d'Indiens, sont envoyés dans les colonies britanniques, un tiers à l'île Maurice, un tiers aux Antilles britanniques, et le reste au Natal. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs indiens émigrent pour les colonies françaises de la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. 750 000 Chinois partent pour la Malaisie, Sumatra, Cuba, les Antilles britanniques ou encore la Réunion. Il ne faut pas oublier non plus des dizaines de milliers de travailleurs africains qui rejoignent les Antilles, la Guyane, la Réunion, l'île Maurice ou encore le Natal. Ils viennent du Mozambique et de Zanzibar pour l'océan Indien, et du Congo et du Sénégal pour la partie Atlantique. Des expériences sont également tentées avec des travailleurs européens (Maltais, Irlandais, Français) mais sans succès.

Une traite déguisée ?

En échange de la promesse d'une vie meilleure, ces travailleurs signent un contrat d'engagement qui les lie à leur engageur. La durée varie selon l'origine et la colonie d'accueil et peut aller jusqu'à dix années, c'est le cas notamment pour les Africains engagés dans les colonies françaises de l'océan Indien. Le contrat précise également les conditions de travail, le salaire et les modalités de rapatriement. L'immigration indienne est réglementée et supervisée par les autorités britanniques, notamment dans le cadre des conventions franco-britanniques de 1860-1861. Ces conventions autorisent les Français à embarquer des travailleurs engagés sujets de Sa Majesté britannique soit dans les ports français, soit dans les ports anglais de l'Inde en respectant une réglementation stricte notamment en matière de transport. Ces travailleurs sont recrutés parmi une population d'hommes libres qui tentent de changer de destin. Malgré les abus des recruteurs, les accords franco-britanniques font que les Indiens bénéficient d'une protection et de garanties. À l'inverse, l'engagisme africain dans l'océan Indien s'apparente à une véritable traite déguisée. Les soi-disant engagés de la côte orientale d'Afrique sont capturés dans leurs villages, réduits en esclavage et vendus aux négociants français et britanniques. Ceux qui sont recrutés sur les côtes malgaches ou comoriennes sont également des esclaves originaires du Mozambique ou des régions soumises au sultan de Mascate et victimes d'un odieux trafic par cabotage dans le canal du Mozambique. Les possessions françaises de Madagascar et des Comores sont à la fois réceptrices et expéditrices d'une main-d'œuvre qui ne fait que transiter. En 1856, Napoléon III, sous la pression des planteurs, autorise pour la France le système dit du « rachat préalable » d'esclaves pour augmenter les possibilités de recrutement d'engagés. Le processus de rachat ainsi officialisé est assorti d'un affranchissement censé garantir la moralité et la légalité des opérations.

Le statut des engagés n'est guère enviable une fois arrivés dans la colonie d'accueil. Déracinés, fragilisés, mal considérés, ils sont voués à une existence de servitude qui sous certains aspects les rapproche du statut des esclaves. L'historien britannique Hugh Tinker compare d'ailleurs l'engagisme à une nouvelle forme d'esclavage. Les conditions de travail des engagés chinois à Cuba ou des engagés africains à la Réunion sont particulièrement difficiles. Souvent décrié par la presse britannique, le recrutement de travailleurs engagés est entaché par des scandales meurtriers, notamment dans l'océan Indien. Il ne faut cependant pas nier cette différence de taille : les engagés sont juridiquement libres dans la colonie d'accueil et le maigre salaire qu'ils perçoivent les distingue de l'esclave.

Un enjeu diplomatique entre les grandes puissances européennes

Pendant tout le XIX^e siècle, la question de la main-d'œuvre engagée est au cœur des relations diplomatiques européennes, notamment franco-britanniques et franco-portugaises. Les Britanniques accusent les Français d'embarquer des *coolies* sans leur consentement, de les enrôler par la force et l'*Anti-Slavery Society* accuse la France de faire perdurer la traite dans l'océan Indien. Le Portugal, encouragé par l'Angleterre, dénonce la responsabilité de la France dans les guerres intestines en Afrique et s'oppose au départ de travailleurs africains du Mozambique jusqu'en 1887. La question du rachat préalable fait l'objet de nouvelles querelles et excite la presse et les philanthropes britanniques qui débordent d'injures à l'égard de la France. Cependant, les élans philanthropiques des Britanniques ne raisonnent qu'avec très peu de crédibilité, les Britanniques ayant recours

sensiblement aux mêmes procédés pour approvisionner leurs colonies en main-d'œuvre corvéable. En réalité, ces puissances se livrent à une véritable concurrence pour le recrutement de main-d'œuvre.

Un fort impact économique, culturel et social sur les sociétés coloniales européennes

Un grand nombre de ces travailleurs ne sont finalement pas rapatriés dans leur pays d'origine comme le prévoyait leur contrat et s'installent dans la colonie ou dans des colonies voisines à la fin de leur engagement. C'est particulièrement vrai pour les engagés africains capturés qui ne possèdent plus d'attaches dans leurs pays d'origine et qui ne bénéficient de la protection d'aucune puissance. Pendant plus d'un siècle, ces transferts de travailleurs engagés ont un impact très important sur le développement économique des sociétés coloniales. Plus largement, ces migrations contribuent au peuplement et à la construction identitaire et culturelle de ces sociétés. Ces travailleurs venus d'ailleurs ont amené avec eux leurs croyances, leur langue, leurs formes de musique et de danse, leurs pratiques culinaires. Ainsi, l'île Maurice, la Martinique, la Guadeloupe, le Guyana ou encore la Réunion foisonnent de temples tamouls multicolores, témoignages de l'héritage des engagés indiens. Face aux difficultés liées au recrutement, l'immigration de travailleurs engagés s'éteint progressivement à la veille de la Première Guerre mondiale pour disparaître complètement au milieu du xx^e siècle et laisser place à d'autres mouvements migratoires plus spontanés.

BIBLIOGRAPHIE

TINKER, Hugh, *A New System of Slavery : The Export of Indian Labour Overseas, 1830-1920*, Londres, New York, Bombay, Oxford University Press, 1974.

EMMER, Pieter, *Colonialism and Migration : Indentured Labour before and after Slavery*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1986.

SINGARAVÉLOU, *Les Indiens de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/l'europe-et-le-monde/travail-et-migrations-forcés-dans-les-colonies-européennes/l'engagisme-dans-les-colonies-européennes-au-xixe-siècle>